

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 06/02/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS**

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E24000014 / 86

Madame la maire
COMMUNE DE SAINT-XANDRE
Rue de l'Océan
17138 SAINT-XANDRE

Dossier n° : E24000014 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Le projet d'agrandissement du cimetière communal de la commune de Saint-Xandre

Madame la maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Dominique BERTIN, demeurant 7 rue Menuteau, LE BOIS PLAGE EN RE (17580) (tel : 06-27-61-02-26 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marianne AZARIO (tel : 06 61 12 13 84) en qualité de commissaire enquêteure suppléante.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

06/02/2024

N° E24000014 /86

le président du tribunal administratif

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 01/02/2024, la lettre par laquelle la maire de la COMMUNE DE SAINT-XANDRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet d'agrandissement du cimetière communal de la commune de Saint-Xandre ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique BERTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Marianne AZARIO est désignée en qualité de commissaire enquêteure suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la maire de la COMMUNE DE SAINT-XANDRE, à Monsieur Dominique BERTIN et à Madame Marianne AZARIO.

Fait à Poitiers, le 06/02/2024.

le président,

signé

Antoine JARRIGE

